



## Réunion des clubs évoluant en N2 – N3 – R1 – CNU17 – CNU19

---

Réunion du : **Vendredi 13 novembre 2020 en visio-conférence**

**Présents :**

**Ligue de Paris I.D.F.** : M. Jamel SANDJAK (Président) – M. Ahmed BOUAJAJ (Secrétaire Général)  
– M. Michael MAURY (Directeur Général Adjoint) – M. Laurent MAURY (service des compétitions).

**Clubs représentés :**

*National 2 : 6 clubs sur les 8 présents en N2 (75%)*

ENTENTE SSG – FLEURY F.C. 91 – PARIS 13 ATLETICO – POISSY A.S. – LUSITANOS ST MAUR  
– VERSAILLES F.C. 78.

*National 3 : 12 clubs sur les 14 présents en N3 (86%)*

AUBERVILLERS F.C.M. – BLANC MESNIL S.F. – BRETIGNY FOOT – CRETEIL LUSITANOS U.S.  
– DRANCY J.A. – LINAS MONTLHERY E.S.A. – MANTOIS F.C. 78 – MEAUX ACADEMY C.S. –  
LES MUREAUX O.F.C. – PARIS SAINT GERMAIN F.C. – RACING CLUB DE FRANCE – ULIS C.O.-

*Régional 1 : 22 clubs sur les 27 présents en R1 (81%)*

ESPERANCE AULNAYSIENNE – A.C.B.B. – CERGY PONTOISE F.C. - CHATOU A.S. – CLAYE  
SOUILLY SPORTS – COLOMBIENNE E.S. – CONFLANS F.C. – FLEURY 91 F.C. – GARENNE  
COLOMBES A.F. – LE MEE FOOT – MONTROUGE F.C. 92 – NOISY LE GRAND F.C. – PLESSIS  
ROBINSON F.C. – RED STAR F.C. – ST BRICE F.C. - ST DENIS U.S. - ST OUEN L'AUMONE A.S.  
– TORCY P.V.M. – VILLEMOMBLE SPORTS – VINCENNOIS C.O. – VIRY CHATILLON E.S. –  
VITRY C.A.

*Championnat National U19 : 3 clubs sur les 5 présents en CN U19 (60%)*

DRANCY J.A. – PARIS ST GERMAIN F.C. – TORCY P.V.M.

*Championnat National U17 : 8 clubs sur les 10 présents en CN U17 (80%)*

A.C.B.B. – BRETIGNY FOOT – DRANCY J.A. – MANTOIS F.C. 78 – MONTROUGE F.C. 92 – PARIS  
13 ATLETICO - PARIS ST GERMAIN F.C. – TORCY P.V.M.

---

En ouverture, M. Jamel SANDJAK a rappelé que cette réunion avait pour but d'échanger avec les clubs sur les problématiques rencontrées dans le contexte actuel et recueillir leur avis sur les thématiques suivantes :

- Arrêt des compétitions et conditions de reprise ;
- Communiqué de la F.F.F. en date du 06/11/2020 précisant les modalités et possibilités d'entraînement pour les clubs nationaux.

Avant d'aborder ces 2 thématiques, M. SANDJAK a souhaité informer les clubs de la tenue d'un Collège des Présidents de Ligues et de Districts le 16 novembre 2020 au cours duquel seront notamment présentées les modifications de textes prévues pour l'Assemblée Fédérale du 12 décembre 2020.

Il tient à informer les clubs de la proposition de modification visant l'article 18 des Statuts de la F.F.F. qui aura pour conséquence de donner tout pouvoir de décisions à la F.F.F. sur des cas non prévus réglementairement, quand bien même ceux-ci dépendraient des compétences des Ligues ou des Districts.

M. SANDJAK exprime son point de vue à ce sujet en précisant qu'il n'est absolument pas souhaitable que cette proposition puisse passer car une telle mesure aurait pour conséquence de limiter le champs de compétence des Ligues et Districts notamment en cas de décisions importantes à prendre en cas de nouvel arrêt des compétitions (règles de départage) comme ce fut le cas en fin de saison dernière.

Il est essentiel que les Ligues et les Districts soient acteurs des décisions qui concernent les compétitions dont ils ont la gestion.

- **Arrêt des compétitions et conditions de reprise**

M. SANDJAK informe de la tenue de plusieurs réunions entre les Présidents de Ligues et la F.F.F. au sujet de la reprise des compétitions.

Il est important qu'une date de reprise soit fixée rapidement pour permettre aux clubs d'avoir un horizon et de s'organiser en conséquence.

M. SANDJAK informe également qu'il participera à un groupe de travail sur cette thématique et défendra les intérêts des clubs afin qu'une reprise ait lieu dans les meilleures conditions.

Le principe de l'équité entre tous les clubs, qu'ils soient à statut professionnel ou amateur, doit guider les réflexions.

Il est également essentiel que des règles soient fixées avant cette reprise afin d'anticiper un éventuel nouvel arrêt des compétitions.

Les services de la Ligue travaillent sur plusieurs options de reprise des compétitions.

Il est encore possible de terminer la saison mais avec un calendrier bien plus garni et en donnant la priorité aux championnats.

Malheureusement, à ce jour, aucune date officielle de reprise ne peut être communiquée compte tenu des incertitudes et de l'absence de garanties gouvernementales sur la reprise du sport amateur en France.

Sur le sujet du calendrier, les clubs ont été invités à donner leur avis sur la possibilité de fixer des matches en retard en semaine.

Il se dégage une tendance favorable avec les observations suivantes :

- Positionnement des matches en semaine vers les mois de mars / avril / mai
- Difficile pour les clubs nationaux qui doivent se déplacer dans des zones très éloignées géographiquement (ex : région du Grand Est) ;

Sur la reprise des compétitions, la problématique suivante se pose :

- Une reprise au plus tôt facilite la gestion des reports (moins de match en semaine car plus de dates disponibles les week-ends) mais réduit le délai de préparation des équipes.
- Une reprise plus tard (fin janvier / début février) permet aux clubs et joueurs une meilleure préparation mais réduit la marge de manœuvre au niveau du calendrier (risque de matches en semaine plus important et donc enchaînement des matches).

Les clubs ont exprimé le souhait de laisser un délai avant la date du 1<sup>er</sup> match officiel afin de permettre une « réathlétisation » des joueurs lors des entraînements et ce pour limiter au maximum le risque de blessures.

Il est fort probable que la date de fin des championnats soit repoussée pour ce qui concerne les compétitions régionales dont la Ligue a l'entière gestion ; plusieurs dates étant disponibles au mois de juin. Pour les compétitions nationales, le calendrier est du ressort de la F.F.F. mais la Ligue y sera attentive notamment pour le N3 dont elle a la gestion.

Enfin, des statistiques sont communiquées sur l'état des lieux des championnats de N3 et de R1 :

		N3	R1
<b>MATCHES JOUES</b>	<b>Nb de matches total sur la saison</b>	<b>182</b>	<b>338</b>
	<b>Nb de matches déjà joués</b>	<b>41</b>	<b>50</b>
	<b>% matches de matches joués</b>	<b>23%</b>	<b>15%</b>
<b>MATCHES REPORTES</b>	<b>Nb de matches total sur la saison</b>	<b>182</b>	<b>338</b>
	<b>Nb de matches reportés</b>	<b>29</b>	<b>41</b>
	<b>% matches reportés</b>	<b>16%</b>	<b>12%</b>
<b>MATCHES RESTANT A JOUER</b>	<b>Nb de matches total sur la saison</b>	<b>182</b>	<b>338</b>
	<b>Nb de matches restant à jouer</b>	<b>141</b>	<b>288</b>
	<b>% matches de matches restant à jouer</b>	<b>77%</b>	<b>85%</b>

- **Communiqué de la F.F.F. en date du 06/11/2020 précisant les modalités et possibilités d'entraînement pour les clubs nationaux.**

Il est rappelé que ce communiqué, adressé par la F.F.F. aux clubs de N2 – N3 – D1 Arkema et D2 Féminine, avait pour but de « préciser les dérogations motivées qui permettent tout de même une pratique du football dans le cadre des clubs affiliés à la F.F.F. ».

Il est notamment précisé dans ce communiqué que les possibilités d'entraînement pour les clubs de N2 – N3 – D2 féminine sont fonctions du nombre de sportifs majoritairement ou minoritairement sous contrats.

M. SANDJAK informe que, dès le 09 novembre 2020, il a adressé un Email à ses collègues Présidents de Ligue à propos de ce communiqué, soulignant que cette note renforçait encore davantage l'inégalité entre les clubs et allait à l'encontre de l'intérêt général.

L'absence d'équité est d'autant plus vraie dans les championnats nationaux de jeunes (CN U17 et CN U19) où des équipes de clubs professionnels sont présentes avec une majorité de joueurs sous contrat ; ces dernières ayant donc la possibilité de s'entraîner ce qui n'est pas le cas des équipes de jeunes des clubs amateurs.

De nombreux clubs se sont d'ailleurs émus à propos de ce communiqué auprès de la Ligue.

M. BOVIS, en tant que représentant des clubs nationaux pour la Ligue de Paris I.D.F., a communiqué la position de l'ensemble des représentants des clubs nationaux sur ce sujet en précisant que :

- une équité et une unité entre tous les clubs sont indispensables ;
- c'est le niveau de l'équipe qui doit permettre de s'entraîner et non pas le statut du joueur ;

Les clubs ont pu s'exprimer sur ce communiqué et ont, dans une large majorité, exprimé leur désaccord et leur incompréhension.

Il est relevé les observations suivantes :

- Inégalité entre clubs qui ont des joueurs sous contrat ou non ;
- Dans certaines communes, les installations sportives sont fermées et il est donc impossible de s'entraîner quand bien même les précisions apportées par ce communiqué le permettraient ;
- Iniquité entre les clubs professionnels et amateurs dans les championnats nationaux de jeunes ;

Aussi, certains clubs abordent le sujet de la pratique des mineurs et des écoles de foot.

Ils souhaitent pouvoir rouvrir leur club à leurs adhérents et que la pratique du football pour les mineurs puissent être à nouveau autorisée.

Pour conclure cette réunion, M. SANDJAK remercie chaleureusement l'ensemble des représentants des clubs présents pour la qualité des échanges qui permettent d'alimenter la réflexion de façon enrichissante.